

Macron, Combrexelle : la cage de fer du libéralisme

Category: Droits - libertés, Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 28 octobre 2015

Vous avez eu la loi Macron ? Vous avez maintenant beaucoup mieux : les décrets Macron (voir ci-après). Et madame C. Lagarde, la vigie du Fond monétaire internationale (FMI) livre de bons conseils en souhaitant récemment à la France une loi Macron 2, puis Macron 3, etc. La destruction du Code du travail annoncée par le rapport Combrexelle en serait assurément le signe précurseur. Mais avec la « révolution numérique » se prépare encore mieux : le rapport Mettling, (« Transformation numérique et vie au travail » remis à Myriam El Khomri, Ministre du Travail), qui préconise une sorte...d'abolition du salariat en généralisant les auto-entrepreneurs sans contrat de travail, style chauffeurs Uber (qui se mobilisent aux Etats-Unis pour se faire reconnaître comme salariés).

Provocations Macron

Le ministre Macron n'y va pas avec le dos de la cuiller. Sa loi promulguée en août, mais non votée faute de majorité, il enfonce le clou avec des décrets d'application. Une partie de Paris intra-muros (ainsi que trois villes) est tout de go décrétée « zone touristique internationale » (ZTI), ce qui permet aux grandes enseignes d'obliger les salariés à travailler tous les dimanches et même de nuit – on dit « travail en soirée » dans la novlangue libérale. Sauf pour la nuit, la compensation négociée serait minimale : pas de chiffrage. Contrairement aux fameux 12 dimanches autorisés (appelés « dimanches du maire ») de la nouvelle loi (au lieu de 5 auparavant), qui avaient centré l'attention au printemps, et où la compensation est double.

Dans ces zones, tous les magasins FNAC de Paris sont inclus, le lobbying a donc payé. C'est une mécanique rôdée : les

patrons commencent par violer la loi ; les syndicats gagnent en justice, puis les patrons font un chantage à la fermeture de magasins (exemple le Sephora des Champs-Élysées qui avait ouvert illégalement jusqu'à minuit). Et exigent de changer les lois : nous y sommes. Comme l'explique Karl Ghazi (CGT commerce): « S'il est justifié de travailler la nuit pour vendre du parfum aux touristes, alors c'est justifié pour vendre n'importe quoi qu'autre ». Et la mécanique de la libre concurrence ne s'arrête jamais.

Le projet Macron n'est pas sans lien avec la réforme territoriale créant les métropoles. Il s'agit de faire de Paris une capitale de pointe dans la mondialisation du commerce de luxe, de masse et touristique, dans la perspective d'habituer toute la société à la chaîne continue du travail et des circuits d'achats non-stop, 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Mais les salarié-es du commerce se remobilisent. Il y a un parfum de révolte dans l'air. La conscience de la disparition des petits commerces se double d'une crainte de baisse de la qualité de vie de quartier. La maire de Paris ouvre une procédure de « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC), pour atteinte à la liberté de gestion du maire.

Un premier rassemblement devant le ministère Macron a eu lieu le 15 septembre. Au-delà, la discussion a commencé pour une grève générale du commerce le 15 octobre. Un texte unitaire de soutien est signé par les syndicats (CGT, CFDT, UNSA, SUD) qui forment le Comité de liaison interprofessionnel du commerce de Paris (CLIC-P), la Confédération des commerçants de France (qui regroupe des centaines de milliers de petites enseignes), l'UNEF, Femmes Égalité, le Collectif national pour les droits des femmes, le Front de gauche, EELV, le NPA. Un front anti-Macron se construit.

Combrexelle n'aime pas les lois

L'offensive concertée de dénonciation des prétendues lourdeurs du Code du travail, pilotée par l'Élysée et Matignon en lien étroit avec les officines libérales (institut Montaigne) et le MEDEF, déferle depuis plusieurs semaines à feu continu.

Le rapport Combrexelle (directeur du travail) engage une

procédure systématique de destruction de pans entiers des principes fondamentaux du droit du travail. Au nom de la liberté de négociation des « partenaires sociaux » (qui est d'ordre constitutionnel), il s'attaque aux acquis de l'ordre public social en limitant la force de la loi par des dérogations de grave ampleur, qu'il entend graver également dans la Constitution afin d'en sécuriser l'application pour le patronat. François Hollande avait annoncé ce projet dès 2011, mais sans l'inclure dans ses 60 propositions. Combrexelle va jusqu'à préconiser que seule la prescription européenne de la semaine maximale de 48h relèverait de la norme absolue, ouvrant les vannes à la liquidation des 35h de fait. Mêmes choses pour d'autres garanties menacées, comme le SMIC (maintenu mais détourné) ou les conditions de travail.

Contre cette menace d'une gravité sans précédent, la mobilisation de longue haleine devra sans doute combiner plusieurs moyens : appel pétitionnaire large, contre-argumentaires de juristes, syndicalistes, inspecteurs du travail, bataille idéologique, engagement ferme des forces de gauche et futurs candidats à refuser cette mécanique infernale.

Libéralisme perpétuel

Ces deux projets signalent un saut qualitatif dans l'offensive libérale, un emballement. La stratégie est d'accumuler sans cesse de nouveaux projets d'agression contre le salariat, contre les populations, en vue de déconstruire systématiquement tous les repères et acquis antérieurs, et installer une ambiance collective de mutation permanente. C'est une logique sans répit, laissant une impression de cage de fer infranchissable.

Dans ce monde du libéralisme perpétuel, les salarié-es éprouvent une grande difficulté à comprendre la logique de tous les fils qui les enserrant, et à déployer une action efficace. Dans les entreprises où règne la concurrence générale, dans la vie sans travail et sans revenu pour les chômeurs, dans le délitement du socle de l'égalité et le sentiment d'une guerre des identités, il est nécessaire de

relier chaque lutte partielle à projet qui fasse sens, une alternative émancipatrice. Ce n'est pas nouveau, mais plus que jamais nécessaire.

Jean-Claude Mamet. 28 octobre 2015.